

# CONSEIL MUNICIPAL du 29 MAI 2013

\*\*\*\*\*

# **Compte rendu**

L'an deux mille treize, le vingt neuf mai, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de DONGES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt trois mai deux mille treize, sous la présidence de Madame Anne AUFFRET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

# Etaient présents : 16

Mesdames AUFFRET Anne - ALBERT Viviane – Messieurs JAUMOUILLE Jean-René - SOURGET Christian - Madame MORICLET Claudine – Monsieur HOUSSAIS Thierry – Mesdames RICHARDEAU Véronique - JESTIN Valérie – Monsieur MIAULT Vincent - Mesdames AUDION Patricia - DAVID Joséphine - RIOT Michelle – Messieurs MORICE Alain - NICOLLET Jean-Marc – Mesdames JUDIC Muriel - OLIVIER Guylaine

## Etaient excusés avec pouvoirs : 5

Monsieur CHAZAL Alain (procuration à Monsieur Christian SOURGET)
Monsieur LEFEUVRE Olivier (procuration à Monsieur Vincent MIAULT)
Madame VALLE Marie (procuration à Monsieur Jean-René JAUMOUILLE)
Madame DENIS Marie-Lise (procuration à Madame Viviane ALBERT)
Monsieur CHEVALIER Michel (procuration à Madame Anne AUFFRET)

#### Etaient absents: 8

Monsieur DELALANDE Mikaël – Mesdames MISIN Christine – LANNON Annie – Messieurs DESHAYES Philippe – EVAIN Pascal – Madame MATHELIER Karine – Messieurs PRIVE-SAINT LANNE Fabien – CHENEAU François

Secrétaire de séance : Madame Joséphine DAVID

\*\*\*\*\*\*

#### Madame le Maire

# Installation de Madame OLIVIER Guylaine, en qualité de conseillère municipale

Monsieur Jean-Noël MARCHAND étant décédé le 1<sup>er</sup> Mai 2013 ainsi que vous en avez été informés lors de notre précédente réunion le 16 mai, il convient de procéder à l'installation d'un nouveau conseiller municipal afin de le remplacer.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, il y a lieu de compléter le conseil municipal par le candidat venant immédiatement derrière le dernier élu de la liste concernée. J'ai donc sollicité Madame Guylaine OLIVIER par courrier le 7 mai afin de lui indiquer que suite au décès de notre collègue et en sa qualité de suivant sur la liste « Doges Autrement » elle était appelée à siéger au conseil municipal à compter de ce jour.

M'ayant donné son accord lors d'une entrevue et par courrier reçu en mairie le 16 mai, ce dont j'ai informé les services de la Sous-Préfecture, elle est aujourd'hui présente et je lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble de notre conseil.

Nous procéderons dès notre prochaine séance à son élection au sein des diverses commissions communales où je sais qu'elle peut compter sur votre meilleur accueil et pourra nous faire profiter d'un regard neuf sur les affaires communales.

Je vous remercie.

\*\*\*\*\*\*\*

# Délibération n° 1 : Dénomination du parc de stationnement de l'école maternelle Danielle Casanova

Rapporteur: Monsieur Christian SOURGET

# Exposé

Le déplacement de l'école Danielle Casanova va engendrer des modifications importantes dans les habitudes de déplacement et de stationnement autour du groupe scolaire de la Souchais.

C'est là l'occasion d'apaiser des conflits récurrents en ce domaine avec de nombreux stationnements anarchiques sur trottoir ne permettant pas la circulation des passants et notamment de ceux à mobilité réduite dans des conditions acceptables.

La nécessité d'offrir un nouveau parc de stationnement s'est donc imposée rapidement.

Celui-ci est actuellement en cours de réalisation sur la parcelle cadastrée section BK n° 389 située derrière le Cercle des Ingénieurs et cédée par la Société TOTAL. Les travaux sont également l'occasion de réaliser un nouveau carrefour giratoire, de modifier le profil de la rue Léo Lagrange et de développer les plantations dans ce secteur, ceci dans le but d'apaiser les déplacements aux abords de l'école.

Il y a lieu aujourd'hui de dénommer ce nouvel espace urbain.

# **Proposition**

Il est proposé aujourd'hui de nommer "Place Kouoptamo", du nom de la ville du Cameroun avec laquelle la Commune de Donges a récemment signé une convention de coopération décentralisée, le nouvel espace ainsi créé suivant plan ci-joint, en raison de la nature de cette convention fortement orientée vers les problématiques de l'éducation.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

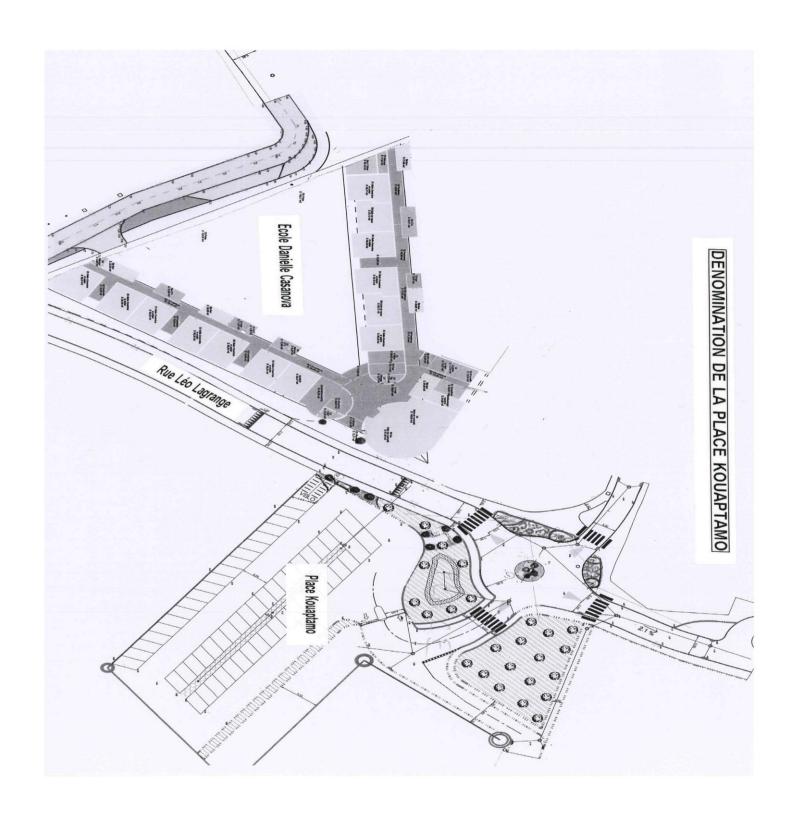
# Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

• 17 POUR

ΕT

- 4 ABSTENTIONS (Madame RIOT Michelle Messieurs MORICE Alain NICOLLET Jean-Marc Madame JUDIC Muriel)
- → DECIDE DE NOMMER l'espace situé devant la nouvelle école maternelle Danielle Casanova "Place Kouoptamo" du nom de la ville du Cameroun avec laquelle la Commune de Donges a récemment signé une convention de coopération décentralisée.



\*\*\*\*\*\*

# Délibération n° 2 : Attribution d'une subvention à la commune de KOUOPTAMO (Cameroun)

Rapporteur : Madame le Maire

# **Exposé**

Par délibération du conseil du 15 novembre 2012, vous avez autorisé Madame le Maire à signer la convention de coopération décentralisée permettant d'établir un partenariat entre notre commune et celle de KOUOPTAMO au Cameroun, dont nous avons aujourd'hui l'honneur de recevoir une délégation conduite par son Maire.

L'article 2 de cette convention permet à nos deux communes de travailler à l'amélioration des conditions de vie de la population camerounaise locale, principalement au niveau social, scolaire, santé, éducatif, culturel ou sportif.

A l'occasion du déplacement de la délégation dongeoise en août 2012 à KOUOPTAMO, nous avions en effet pu constater toute la pertinence de cette forme de coopération dans cet objectif.

Depuis le début de l'année 2013, un groupe de travail, constitué de l'ensemble des bonnes volontés souhaitant s'investir dans ce projet, mouvement associatif, Dongeois intéressés, élus, s'est réuni afin d'envisager les formes d'action en faveur de KOUOPTAMO.

Il en a résulté le choix de travailler dans le cadre du premier alinéa de cet article 2 :

#### - Secteur santé :

- faciliter la mise en place de points d'eau potable afin de lutter contre les maladies hydriques et infantiles
- faciliter l'acquisition des équipements médicaux
- faciliter l'accès au financement de la construction d'infrastructures de santé

Le groupe m'a demandé de vous soumettre la proposition de soutien au projet d'amélioration du fonctionnement et de l'équipement de l'hôpital de KOUOPTAMO.

En effet les conditions d'exercice de la médecine et de la chirurgie ainsi que d'accueil des patients sont très rudimentaires et peuvent mettre en cause la sécurité et la santé des uns et des autres.

Le concours qu'apportera la ville de DONGES à ce projet permettrait d'agir non seulement directement mais également de mobiliser les concours publics camerounais, tant locaux que régionaux ou nationaux.

# **Proposition**

Aussi je vous propose :

- de consacrer une somme de 7 000 € au soutien à ce projet. Les versements successifs et ponctuels au profit de la commune de KOUOPTAMO seraient effectués sur production de justificatifs validés successivement par le Maire de KOUOPTAMO puis par le groupe de travail dongeois qui suivra la mise en œuvre.
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document administratif ou financier permettant le versement de cette subvention au profit de KOUOPTMO.

Dans l'attente de l'inscription budgétaire à l'occasion de la prochaine décision modificative,

• d'autoriser Madame le Maire à utiliser les crédits pour dépenses imprévues inscrits au budget primitif pour un montant de 50 000 €.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

### **Monsieur Jean-Marc NICOLLET**

Juste une remarque, on a réagi en même temps avec Monsieur TESTU sur la phrase « d'autoriser Madame le Maire à utiliser les crédits pour dépenses imprévues inscrits au budget primitif pour un montant de 50 000 € » c'est 7 000 € de 50 000 €, on avait bien compris.

Juste pour expliquer que nous allons voter cette subvention puisque lorsque nous avons signé la convention, nous avions demandé la création d'un groupe qui a été créé, que Christian manage. En tant que représentants, Michelle RIOT et moi -même avons pu à tour de rôle assister aux 2 réunions préparatoires. Suite aux différentes discussions échangées, notamment la 1ère et la 2ème, nous avons considéré que le montant qui était de 7 000 € aujourd'hui correspondait à notre engagement, nous allons voter favorablement ce projet.

# Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE :

- DECIDE DE CONSACRER une somme de 7 000 € au soutien du projet susvisé
- ▶ D'AUTORISER madame le maire à signer tout document administratif ou financier permettant le versement de cette subvention au profit de KOUOPTAMO
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à utiliser les crédits pour dépenses imprévues inscrits au budget primitif pour un montant de 50 000 €.

# Convention de coopération décentralisée entre la commune de DONGES (France) et la commune de KOUOPTAMO (Cameroun)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales Françaises,

Vu la Loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république Française, titre IV « De la coopération décentralisée »,

Vu la loi n°2007-147 du 2 février 2007 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements,

Vu l'article L1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales Françaises, qui prévoit que « Pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent conclure des conventions avec des autorités locales étrangères, dans le respect des engagements internationaux de la France. Ces conventions précisent l'objet et le montant prévisionnel des engagements financiers. Elles entrent en vigueur dès leur transmission au représentant de l'Etat dans les conditions fixées aux articles L2131-1 et L2131-2. Les dispositions de l'article L 2131-6 sont applicables à cette convention. »

Vu la loi 2004/17 du 22 juillet 2004, portant loi d'orientation de la décentralisation relatif à l'organisation territoriale et à la décentralisation en République du Cameroun.

Vu la loi 2004/18 du 22 juillet 2004 fixant les règles des communes de la République du Cameroun

Une convention de coopération décentralisée est passée :

# Entre les soussignés :

Ville de Donges, représentée par Madame Anne Auffret, Maire de Donges, vice-présidente de la Carène

et

La commune de Kouoptamo , département du Noun, République du Cameroun, représentée par le Maire Monsieur NYAMSIE Abdou

D'autre part

# Article 1 Objet de la convention

La présente convention a pour objet de créer un cadre favorable au développement d'actions de coopération décentralisée en établissant des relations durables entre les deux collectivités. Ces échanges, fondés sur la notion d'intérêt réciproque, sont animés d'un esprit d'ouverture et de solidarité internationale basé sur la connaissance mutuelle. Ces actions sont précisées à l'article 2.

# Article 2 Nature du projet

Répondant à une sollicitation du maire de Kouoptamo, et s'appuyant sur le processus de décentralisation en cours au Cameroun, le projet envisagé concerne tout ce qui facilitera l'amélioration des conditions de vie de la population locale, principalement au niveau social, scolaire, santé, éducatif, culturel ou sportif :

#### - Secteur santé :

- faciliter la mise en place de points d'eau potable afin de lutter contre les maladies hydriques et infantiles
- faciliter l'acquisition des équipements médicaux
- faciliter l'accès au financement de la construction d'infrastructures de santé

#### Secteur éducation

- faciliter aux financements pour la construction ou l'amélioration des écoles
- faciliter l'accès de jeunes stagiaires dans différents domaines socioprofessionnels
- Faciliter le jumelage entre les écoles des 2 communes

# Secteur sportif

- faciliter l'aménagement des infrastructures sportives dans la commune
- faciliter le développement du centre de formation des jeunes foot-balleurs de Kouoptamo
- Faciliter le développement des sports individuels et de montagne à Kouoptamo

#### - Secteur culturel

- faciliter le renforcement des troupes culturelles
- faciliter le développement d'un centre culturel et de formation sur l'artisanat
- faciliter la mise en place d'une bibliothèque/médiathèque municipale.

# - Secteur environnement

- faciliter l'appui à l'entretien et à l'extension de la forêt communale.
- faciliter l'acquisition du matériel pour le curage des lacs.
- faciliter l'acquisition du matériel pour l'enlèvement des ordures ménagères.

Enfin, et de manière générale, les collectivités signataires de la convention s'engagent à encourager les différents accords ou conventions sectorielles établis entre les organismes relevant de leur territorialité. Les parties contractantes s'engagent à approcher les réseaux professionnels et institutionnels pour la concrétisation de leurs projets.

Les collectivités signataires s'engagent :

- à impliquer leurs populations respectives pour l'intérêt commun;
- à promouvoir la démocratie dans la concertation, le cofinancement, le suivi et l'évaluation des actions;
- à développer des échanges d'expériences, de connaissances et de savoir-faire ;
- à valoriser les compétences et les spécificités de chacun.

# Article 3 Principe du partenariat

Le partenariat entre les 2 parties s'appuie sur les principes suivants :

#### La concertation :

Les deux parties conviennent de se concerter régulièrement pour élaborer et mettre en œuvre les actions à mener dans le cadre de leur partenariat.

Ces actions s'inscriront dans un plan qui servira de cadre aux collaborations et échanges prévus.

#### Le financement :

La commune de Kouoptamo pourra assurer le dédouanement éventuel du matériel qui lui est destiné.

La commune de Kouoptamo pourra assurer éventuellement les frais d'études des projets à financer par les éventuels partenaires. Elle pourra assurer l'hébergement à Kouoptamo des partenaires en mission.

La commune de Donges pourra participer au financement des actions validées par délibération du conseil municipal. Chaque décision de financement donnera lieu à décision formelle du conseil municipal d'attribution de subvention.

# o L'évaluation

Les deux parties conviennent de faire une évaluation annuelle des actions menées dans le but d'apporter les réajustements nécessaires à la programmation des actions futures.

#### Article 4 Plan d'actions :

Les descriptifs des projets opérationnels élaborés en commun et les engagements réciproques des deux parties seront définis de manière conjointe. Un plan d'actions spécifiques par programme sera établi et pourra être réajusté. Ce plan d'action définira les buts et les actions à mettre en œuvre, et sa durée pourra être supérieure à un an. Le protocole d'accord pourra faire intervenir d'autres partenaires (collectivités, établissements publics ou privés, associations...).

# Article 5 Dispositions fiscales et douanières :

Elles seront à envisager en fonction de la réglementation locale, dont le suivi sera confié aux soins des partenaires camerounais.

#### Article 6 Durée et résiliation :

La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans renouvelable par tacite reconduction, sauf renonciation de l'une des parties contractantes.

En cas de manquement d'une des parties à ses obligations et après avoir épuisé toute les voies de négociation et de médiation, il pourra être mis fin avant terme à la présente convention par l'autre partie, à charge pour elle d'adresser un courrier avec accusé de réception avec un préavis de trois mois.

La résiliation de la présente convention n'ouvre droit à quelque dédommagement que ce soit.

#### Article 7 Election de domicile

Pour cette présente convention, les parties font élection de domicile à :

- Commune de Donges, place Armand Morvan 44480 Donges- France
- Commune de Kouoptamo- Département du Noun- Cameroun

Fait à KOUOPTAMO, le 14 février 2013 Pour la commune de Donges Le Maire

Pour la commune de Kouoptamo Le Maire

Anne AUFFRET

NYAMSIE Abdou

#### Madame le Maire

Les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, je vais vous faire une déclaration

« Monsieur le Maire de Kouoptamo,

Monsieur le 2<sup>ème</sup> adjoint de Kouoptamo,

Madame et Messieurs les membres de la délégation camerounaise,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal de Donges, mes chers collègues,

C'est avec un immense plaisir et beaucoup d'émotion que nous partageons aujourd'hui ce Conseil Municipal avec nos amis camerounais. Ils n'ont pas hésité à traverser terre et mer pour nous rendre la visite que nous leur avions faite en février dernier, visite au cours de laquelle nous avons découvert un beau pays coloré, à la végétation luxuriante mais surtout une population chaleureuse, accueillante. Un pays riche aussi, non pas des richesses matérielles de la société de consommation dans laquelle nous vivons, nous européens, mais riche de sa jeunesse, de sa diversité, de sa joie de vivre, de sa confiance en l'avenir...

Nous nous étions rendus à Kouoptamo pour y signer une convention de coopération décentralisée. Cette convention, destinée à apporter une aide matérielle à cette commune où les besoins sont grands tant sur le plan des structures que des moyens vous a été présentée, mes chers collègues, au Conseil Municipal du 15 Novembre 2012 et vous l'avez votée à l'unanimité.

L'objectif du voyage était bien sûr la signature de la convention mais il était également destiné à faire la connaissance de nos amis de Kouoptamo ainsi que des autorités locales pour leur exposer nos projets et leur demander de simplifier les formalités administratives et notamment les frais de douane qui souvent sont un obstacle aux aides que nous pouvons expédier.

C'est ainsi que nous avons rencontré Monsieur le Sous-Préfet de Kouoptamo, Monsieur le Préfet de Foumban et enfin Monsieur l'Ambassadeur de France à Yaoundé. Tous ont apprécié notre démarche et nous ont promis de nous aider dans le sens que nous leur demandions.

Au cours de notre séjour d'une semaine, nous avons pu apprécier l'estime et le respect dans lesquels on nous tenait ainsi que la sincère amitié de nos hôtes.

Nous avons visité des établissements sanitaires et scolaires et avons constaté le grand dénuement de la plupart d'entre eux. Pour nous qui, en comparaison, vivons dans l'opulence, le constat fut troublant et nous avons compris que nous devions apporter notre aide à ces populations.

Je ne referai pas ici le descriptif du dispositif que je vous ai détaillé dans le projet de délibération mais je voudrais insister sur le fait que ces aides seront proposées par un groupe de travail au Conseil Municipal qui statuera sur leur pertinence et leur bienfondé. Dans un souci de transparence et de respect des deniers publics, la mise en œuvre des projets et leur financement seront effectués sur production de justificatifs. La coopération ne se fera pas à sens unique car nos amis camerounais ont beaucoup à nous apporter : leur culture, leurs arts traditionnels, la connaissance de leur pays, leurs expériences en matière d'élevage et d'agriculture. Nos séjours aux uns et aux autres ont déjà été l'occasion d'échanges lors de visites d'exploitations agricoles tant à Kouoptamo qu'à Donges. De même les échanges des deux délégations ont été riches lors des rencontres avec les acteurs de l'école.

Je voudrais remercier ici en tout premier lieu Monsieur le Maire de Kouoptamo qui nous a fait l'honneur de conduire cette délégation après nous avoir reçus chaleureusement dans sa commune avec un programme riche et varié et des conditions d'hébergement très agréables.

Merci à Monsieur le deuxième adjoint Issa, à Aurélien, le chef de cabinet du maire qui nous ont si bien renseignés sur les us et coutumes de leur commune et qui se sont beaucoup intéressés aux nôtres.

Merci à Issiaka et à Monika les représentants de l'association au Cameroun qui nous ont guidés et accueillis durant notre séjour avec une grande générosité et bonne humeur.

Je souhaite donc une longue et enrichissante coopération entre nos deux communes, sur le plan économique sans doute mais surtout sur le plan humain : connaître l'autre, comprendre nos différences, reconnaître nos similitudes ne peuvent qu'entraîner le recul des obscurantismes, de la xénophobie, des discriminations.

Vive l'amitié entre les peuples Vive l'amitié des communes de KOUOPTAMO et de DONGES Vive le Cameroun Vive la France »

Je vous remercie.

Maintenant, je vais laisser la parole à mon collègue, Monsieur le Maire de KOUOPTAMO.

« Madame le Maire de DONGES, Mesdames et Messieurs,

Je ne sais dire combien nous sommes heureux d'être parmi vous surtout au conseil municipal ou, après délibération, nous avons vu naître une coopération décentralisée entre la commune de KOUOPTAMO et celle de DONGES. Pour cette raison, je ne pouvais ne pas être là et j'ai aussi la responsabilité des populations de KOUOPTAMO qui me chargent de vous adresser leur salut fraternel.

En fait la commune que je représente ici aujourd'hui s'étend sur 526 km2 et abrite 48 540 hommes, répartis sur un ensemble de 12 villages parce que chez nous le système administratif va jusqu'aux villages avec des chefs de village qui sont des auxiliaires de l'administration. Notre commune a un conseil municipal de 25 membres dont 3 membres de l'exécutif, c'est-à-dire un maire et 2 adjoints et au sein de notre conseil, il est essentiellement constitué de jeunes hommes, de 6 femmes et de 8 hommes environ.

Nous remercions hautement la présence de Madame le Maire qui a séjourné dans notre commune. A l'occasion de ce séjour, nous avons signé le 14 février, après votre autorisation, une convention de coopération décentralisée qui ouvre les portes à un échange mutuel entre les populations de DONGES et de KOUOPTAMO, entre la municipalité de DONGES et celle de KOUOPTAMO

Je pourrais m'étendre longtemps mais je pense que le mot introductif de Madame le

Maire a présenté la situation de KOUOPTAMO, la situation de nos relations et le contenu même de la convention de coopération décentralisée. Je voudrais en quelque sorte vous dire combien nous sommes disposés à KOUOPTAMO à accueillir les étudiants, les élèves, les parents, bref, les populations de DONGES à KOUOPTAMO. Parce que nous avons une richesse naturelle, les vertus sont encore tout aussi naturelles. Nous avons certes beaucoup de choses aussi à donner sur le plan culturel et nous pensons que tout ce qui peut venir de DONGES pour améliorer les conditions de vie des populations, qui est d'ailleurs la mission principale des élus, sera géré à bon escient et de façon efficiente. Puis un compte-rendu sera fait aux donateurs. Je souhaite que l'équipe de travail qui a été mise sur pied à l'occasion de cette coopération décentralisée puisse toujours trouver l'occasion de descendre sur le terrain et de voir ce qui a été fait avec l'appui que vous nous avez accordé.

Je voudrais enfin dit merci à l'association « Entreprendre Ensemble » qui a été le moven pour nous d'atteindre la commune de DONGES. Parce que les premières connaissances que nous avons eues, c'était avec l'association et à travers l'association, par une correspondance. Nous avons sollicité le jumelage avec la commune de DONGES mais le conseil municipal de DONGES en a décidé pour une coopération décentralisée qui, pour nous, n'est pas très loin de ce qu'on voulait. Et pour cette raison nous pensons être disponibles à toute une équipe au niveau de la commune. Notre séjour ici nous a permis de rapprocher les 2 administrations, tant sur le plan national que local. Je voudrais dire que sur le plan national, l'administration française semble être le modèle copié au Cameroun même s'il y a des légères différences. Tout à l'heure nous étions au Conseil Général qui au Cameroun est appelé communauté urbaine. Le fonctionnement diffère juste un peu. Aujourd'hui nous sommes au sein d'un conseil municipal notamment celui de DONGES. Son fonctionnement, la façon de se tenir, n'est pas très différente de ce que nous faisons nous aussi à KOUOPTAMO, parce que le maire ne peut pas prendre de décision sans l'avis du Conseil. Et autour du maire il y a des services; chez nous, nous appelons les services c'est-à-dire des services qui sont en charge de la mise en application technique des résolutions du Conseil et de la préparation des dossiers techniques pour éclairer ou accompagner le conseil dans la mise en œuvre de projets sociaux, politiques, économiques et culturels. Je pense qu'il n'y a pas une très grande différence entre les façons de faire de la FRANCE, de DONGES et celles du CAMEROUN et de KOUOPTAMO. C'est pour cela que je me réjouis davantage d'être parmi vous et de vous garantir que les portes de KOUOPTAMO vous sont largement ouvertes. Vous avez également les reconnaissances des populations de KOUOPTAMO que nous représentons pour avoir décidé en premier lieu de créer une place au nom de KOUOPTAMO. Je pense que désormais il y aura un boulevard dongeois à KOUOPTAMO pour marguer cette relation qui existe désormais entre nous et dont nous souhaitons qu'elle soit une relation durable.

Je voudrais terminer en vous rassurant car nous avons l'aval de notre Gouvernement pour cette coopération à travers ces autorités déconcentrées et à travers le Gouvernement Central parce que nous avons une autorisation de sortie pour venir à DONGES, signée de notre Ministre de Tutelle à qui nous rendrons compte au retour de notre voyage et qui souhaiterait voir cette relation durable et qui a un œil pour voir ce que nous faisons, comment ça se passe et si nous respectons les engagements. Rassurez-vous que nous sommes désormais des dongeois et vous vous êtes des hommes, des filles, des fils de KOUOPTAMO par alliance. Et je crois créer aussi une cité des dongeois pour ceux qui voudront passer leurs vacances à KOUOPTAMO, parce que là-bas le climat est plus accueillant de temps en temps et comme Madame le Maire à tous les contacts, nous pouvons bien faciliter aux conseillers ainsi qu'aux populations de DONGES ce plaisir d'être avec nous.

Je vous remercie pour votre aimable attention ».

# **Madame le Maire**

Vous avez dû remarquer sur la table devant chacun d'entre vous un paquet de café que nos amis ont apporté, les plantations de café étant une des richesses de leur région.

Pour tout vous dire, ils ont eu très froid.

**CLOS ET ARRETE LES DITS JOUR, MOIS ET AN**